



Dette obligation alimentaire

Par **carole**, le **04/05/2009** à **12:10**

Bonjour,

mon pere vivait en maison de retraite mais sa pension ne suffisait pas pour payer la pension tous les mois donc le tuteur a fait appel a ses 4 enfants pour completer la pension mais le temps d'un eventuelle accord, la dette s'est accumule et nous sommes convoque le 20 mai prochain au tribunal. mon pere est decede depuis maintenant un an.

d'apres vous que va til se passer sachant quil ya une dette a l'heure d'aujourd'hui de plus ou moins 6000euros.

merci pour votre attention, en attendant une eventuelle reponse de votre part